



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



Jardineries
& Animaleries
de France



Jardineries
& Animaleries
de France

Sommaire



Le mot du Président

4

Gestion de la crise Covid-19

6



1

REPRÉSENTER, INFLUENCER,
NÉGOCIER, DÉFENDRE

- Une nouvelle identité 13
- Une organisation active 14
- Des adhérents variés et
représentatifs du secteur 16
- Le dialogue social 18
- Lobbying 20



2

ACCOMPAGNER, INFORMER,
CONSEILLER, PROFESSIONNALISER

- Le végétal 24
- L'animalerie 26
- Le développement durable 28
- Communication aux adhérents 29



3

FORMER, INNOVER,
PROMOUVOIR, VALORISER

- Former 32
- Communication au grand public 35



*Tout au long de cette
crise, la Fédération
a accompagné ses
adhérents...*

Benjamin DÉJARDIN

Président des Jardineries
et Animaleries de France



Le mot du Président



L'année 2020 était une année inédite pour nos vies professionnelles et personnelles. A partir du mois de mars, moment clef pour le secteur, les magasins ont fermé pendant plusieurs semaines sur la quasi-totalité des rayons, hormis l'animalerie et l'alimentation générale (-62% de chiffre d'affaires en mars). L'autorisation de vendre des plants potagers, puis d'ouvrir l'ensemble des rayons par la Cellule Interministérielle de Crise, début avril, a entraîné la réouverture progressive des jardineries à partir du 7 avril (-38,8% sur avril).

Sans que l'on s'y attende, les mois suivants ont affiché un beau dynamisme, poussé par une consommation en plein boom et des Français en quête de nature et de vert, convaincus des bienfaits du végétal sur leur vie de néo-confinés.

Alors qu'habituellement l'activité se réduit pendant l'été, les Français ont maintenu leurs achats à des niveaux élevés jusqu'à l'automne, ce qui a contribué à rattraper le retard du printemps. Dynamisme coupé dans son élan par le deuxième confinement qui a eu lieu au deuxième temps fort de l'année, en pleine préparation des achats de Noël (-10,9% en novembre).

Tandis que l'épidémie s'éternise sur l'année 2021, nous dressons un bilan 2020 positif mais très prudent. En effet, dans cette année hors norme et chaotique, les professionnels de la jardinerie ont rattrapé le retard dû aux deux confinements et clôturèrent en légère hausse de 1,1%.

Tout au long de cette crise, la Fédération a accompagné ses adhérents en les tenant informés au quotidien des évolutions réglementaires, en les défendant auprès du Gouvernement, et en répondant aux médias dans la presse nationale et régionale.

L'année 2020 a marqué également un tournant important dans l'évolution stratégique de la Fédération : notre organisation s'affirme comme le représentant unique des distributeurs végétaux et animaux et communique désormais au travers d'une marque sectorielle forte et rassembleuse : « Les Jardineries et Animaleries de France ».

La Fédération a continué de développer ses services et d'étoffer son équipe pour porter ses adhérents au cœur de ses actions. Fin 2020, nous avons recruté Thomas Le Rudulier, chargé des affaires techniques et réglementaires, pour accompagner et informer les adhérents sur les évolutions légales liées à la vente de végétal, au développement durable et à l'animalerie.

Les groupes de travail ont eu une activité soutenue tout au long de l'année, en parallèle de la crise sanitaire : la révision de la Convention Collective et la signature d'un accord sur le temps de travail avec la Commission Paritaire, la communication sur le label Bien-Etre des Animaux pour le Comité Opérationnel Communication en collaboration avec le Comité Opérationnel Animal, ainsi que la refonte du site Internet de la Fédération, le suivi des affaires techniques et réglementaires du Comité Opérationnel Végétal et du Développement Durable...

2021 a continué dans la lignée de 2020, avec la menace d'un confinement, des craintes de fermeture de nos magasins, des doutes sur la reconnaissance de notre essentialité.

Benjamin DÉJARDIN

... notre organisation s'affirme comme le représentant unique des distributeurs végétaux et animaux et communique désormais au travers d'une marque sectorielle forte et rassembleuse ...





Gestion de la crise Covid-19

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire et économique mondiale et inédite. Le virus Covid-19, arrivé en France en février 2020, a fortement impacté le pays et nos activités à partir du mois de mars et ce tout au long de l'année.



Une gouvernance en action

- Réunion hebdomadaire du Bureau
- Point hebdomadaire avec le Conseil du Commerce de France (CdCF)
- Participation aux Conférences des Présidents de l'interprofession Val'hor

Cette gouvernance a été renforcée par trois Conseils d'Administration, le 3 mars, le 7 avril et le 11 juin, afin d'engager la Fédération sur des actions d'influence collectives et concertées.

Influence

De nombreuses actions d'influence ont été menées durant cette période au niveau national et régional.

Sous le choc de la fermeture des « lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays », la Fédération a d'abord demandé l'ouverture des rayons animalerie et alimentation générale ; demande obtenue dès le 15 mars.

Par la suite, la Fédération a alerté sur l'importance de la période du printemps pour le secteur des jardineries qui réalise plus de 50% de son chiffre d'affaires sur cette période, d'autant que la fermeture des rayons végétal impacte également les producteurs avec des annulations de commandes.

La Fédération a aussi alerté le Gouvernement sur la concurrence déloyale subie par les adhérents qui voient des grandes surfaces alimentaires ouvrir tous leurs rayons (dont le végétal).

Dès la première semaine de confinement, la Fédération a obtenu l'autorisation de vendre tous les produits à distance (drive, click-and-collect, livraison...).

Par la suite, la Fédération a demandé l'ouverture des rayons plants potagers qui a été obtenue le 1^{er} avril.





La première vague de la Covid-19 en quelques chiffres



1

guide de bonnes
pratiques sanitaires

1

protocole de
déconfinement

7

communiqués
de presse

S'ensuit une autorisation d'ouvrir la totalité des rayons des jardinerias par la Cellule Interministérielle de Crise le 6 avril.

- 1 courrier au Premier Ministre
- 1 courrier au Ministère de l'Economie et des Finances
- 1 courrier au Ministère de l'Agriculture
- Des échanges réguliers avec les cabinets ministériels

Information et soutien aux adhérents

La Fédération a accompagné ses adhérents tout au long de la crise, les tenant informés au quotidien des évolutions réglementaires, en les défendant auprès du Gouvernement et en répondant aux médias dans la presse nationale et régionale. Les entreprises ont pu contacter le standard téléphonique et envoyer leurs questions précises par courriel. L'équipe de la Fédération est restée disponible et a répondu à chaque demande.

La Fédération a réduit exceptionnellement les cotisations de 50%. De plus, dès le 7 avril, elle a passé une commande exceptionnelle d'1 million de masques pour ses adhérents. De cette commande inédite, les administrateurs de la Fédération ont souhaité faire un don de

100 000 masques à la Plateforme Nationale du Ministère de la Santé qui s'est chargée ensuite de les redistribuer aux agences régionales de santé en tension.

« La responsabilité et la solidarité sont deux valeurs essentielles qui guident toute notre action durant cette situation épidémique si particulière. »



Benjamin DÉJARDIN,
Président des Jardinerias et Animaleries de France

- 37 notes d'information
- 23 flashs infos envoyés par courriel
(+70% de taux d'ouverture et +106% de taux de clic)
- 3 newsletters dédiées
(+46% de taux d'ouverture et +52% de taux de clic)



Relations presse grand public et professionnelle

Afin d'alerter le grand public sur la crise de la Covid-19 subie de plein fouet par les jardineries et animaleries, la Fédération a fait le choix d'informer dès le 14 mars les médias généralistes et professionnels, via des communiqués de presse, des mesures prises par le Gouvernement à l'égard des jardineries et animaleries.

Les décisions prises par le Conseil d'Administration ont été portées à la connaissance des médias qui ont souhaité réaliser des articles et reportages sur les difficultés rencontrées par les jardineries et animaleries.

Des médias tels que *Le Monde*, *FranceInfo*, *Ouest France*, *L'Est Républicain*, *Le Journal du Dimanche*, *France Bleu*, *RTL*... ont permis de porter à la connaissance du grand public la mobilisation sans précédent des jardineries et animaleries et les difficultés rencontrées pour traverser cette crise inédite.

La presse professionnelle a également relayé les informations de la Fédération dans ses différents supports (magazine, blog, site Internet, newsletter...).

Participation à la communication de crise de la filière

La Fédération a préparé avec l'interprofession Val'hor et les différentes fédérations professionnelles de la filière dès le mois d'avril la sortie de crise afin de donner envie de faire appel à un professionnel du végétal dès les mois de mai-juin pour la fin du confinement.

En trois semaines, le spot TV « Le végétal, c'est la vie » est né, mettant en scène des femmes et des hommes passionnés représentant les différents métiers de la filière : horticulteurs, pépiniéristes, semenciers, grossistes, fleuristes, paysagistes et conseillers en jardinerie.

- Diffusion du spot TV du 18 mai au 7 juin
- 200 diffusions
- 76 millions de contacts sur la cible femmes +50 ans

Annulation et report de la Semaine du Jardinage pour les Écoles

A la suite de l'annonce du Président de la République de fermer les établissements scolaires à partir de lundi 16 mars 2020, la Semaine du Jardinage pour les Écoles qui devait avoir lieu du 16 au 21 mars a été annulée et reportée à 2021. Les jardineries ont été invitées à conserver les supports pédagogiques déjà distribués.

Suite à la 2^{ème} vague à l'automne et au manque de visibilité sur la situation au moment de l'évènement, il a été décidé de le transformer en jeu-concours à distance. Pendant trois mois, les écoles réaliseront des plantations fleuries ou potagères sur le thème de la gourmandise (en jardinière, en carrés potagers, en pleine terre selon ce que l'école peut faire...). Les enseignants seront chargés de prendre quatre photos des plantations pour montrer le développement au fil des semaines et les déposeront sur un site Internet dédié au concours. Un jury est prévu en juin 2021 et sera chargé de sélectionner les lauréats avec des dotations à gagner.



Un deuxième confinement pendant la préparation des fêtes de fin d'année

Alors qu'à partir du 29 octobre et jusqu'au 15 décembre, la France est frappée par une 2^{ème} vague avec un 2^{ème} confinement, la Fédération a continué d'accompagner ses adhérents dans la gestion de la crise, en mettant notamment à jour le guide des bonnes pratiques sanitaires et en informant au quotidien les jardineries et animaleries sur l'évolution de la situation.

D'abord autorisées à ouvrir sur l'ensemble des rayons comme au 1^{er} confinement, les magasins se sont vus petit à petit retirer cette autorisation suite au décret interdisant la vente de produits dans les grandes surfaces qui ne peuvent pas être vendus dans les commerces de proximité, comme les fleurs coupées.

Cependant, les magasins ont obtenu l'autorisation de vendre des sapins de Noël à partir du 20 novembre en extérieur. La perte de chiffre d'affaires sur ce mois a atteint 10,9% par rapport à novembre 2019.







CHAPITRE

1



REPRÉSENTER,
INFLUENCER, NÉGOCIER,
DÉFENDRE

Notre manifeste



Jardineries
& Animaleries
de France

Lorsque nous apprenons à nos clients comment bien jardiner ou décorer leur maison, nous les aidons à cultiver leur sérénité.

Lorsque nous leur permettons de prendre soin de leur animal de compagnie, nous prenons également soin de leur bien-être.

Lorsque nous les initions au respect des végétaux et des saisons, nous répondons à leur envie de se reconnecter à la nature.

Chaque jour, sur tout le territoire, nous aidons les Français à se sentir mieux chez eux, dans des lieux plus verts, plus beaux, plus vivants.

Pour cela, nous les accueillons et nous les accompagnons avec tout notre savoir-faire, toute notre expérience, toute notre passion.

Nous sommes les Jardineries et Animaleries de France.

Notre raison d'être : soutenir et mettre en valeur la beauté de nos univers et la singularité de nos métiers.

Les adhérents

Le 18 Septembre 2020

Une nouvelle identité



Jardineries
& Animaleries
de France

A l'occasion de son Assemblée Générale du 18 septembre 2020, la Fédération a dévoilé son nouveau positionnement et sa nouvelle identité.

Les végétaux et les animaux nous singularisent dans la distribution en France. Ils sont à la fois notre force, notre exigence mais aussi nos fondamentaux en terme d'activité avec tous les produits qui les accompagnent. Notre Fédération regroupe les acteurs majeurs de ces deux marchés complémentaires.

Pour gagner en influence et continuer à accompagner tous les distributeurs du secteur, la Fédération adopte son nouveau positionnement et porte son ambition : la représentation de toutes les jardineries et animaleries en France. C'est pourquoi, elle a choisi un nom rassembleur, plus fort et plus lisible, devenu une évidence :

Les Jardineries et Animaleries de France

Une raison d'être redéfinie

Pour accompagner son nouveau positionnement, la Fédération renouvelle sa raison d'être et sa proposition de valeur. À travers son manifeste, la Fédération présente cette vision du lien qui unit les consommateurs avec toutes les Jardineries et Animaleries de France et la raison d'être qui en découle. Ce manifeste rappelle les trois principales missions de la Fédération : accompagner les adhérents dans toutes leurs démarches pour faciliter leur quotidien, développer les synergies utiles et les initiatives communes, assurer la promotion de la filière et valoriser ses métiers.

Un nouveau logo plus épuré et représentatif de ses adhérents

Sans tirer un trait sur le passé, en prenant appui sur l'expérience de l'existant, la Fédération se dote d'une nouvelle identité visuelle. Celle-ci se compose principalement :

- d'un logo qui combine trois emblèmes : symboles du végétal, de l'animal et du territoire français. Une branche et un oiseau stylisés, représentant le végétal et l'animal, sont protégés par un hexagone qui rappelle l'implantation des magasins sur l'ensemble des territoires ;
- d'une nouvelle gamme de couleurs qui est adaptée tant aux univers du végétal et de l'animal, qu'aux autres univers (décoration, alimentation, loisirs créatifs...).

« Un nouveau positionnement, une nouvelle identité en phase avec l'évolution de notre secteur, de nos adhérents, des projets et des ambitions que nous portons... »



Benjamin DÉJARDIN,
Président des Jardineries et Animaleries de France

Une organisation active

Conseil d'Administration

Organe de décision de la Fédération, il est composé de chefs d'entreprises adhérentes, enseignes comme jardineries indépendantes, ainsi que de certains collaborateurs de ces entreprises. Merci aux administrateurs :

Vincent AVIGNON (InVivo Retail)
 Luc BLANCHET (Botanic)
 Séverine DELEBARRE (InVivo Retail)
 Eric BOUCHET (Botanic)
 Marcel BAUER (Truffaut)
 Bruno COQUELIN (Côté Nature)
 Guillaume DARRASSE, Vice-président (InVivo Retail)
 Benjamin DÉJARDIN, Président (Desjardins)
 Richard DEMANGE (Ma Jardinerie)
 Frédéric FRANCILLARD (Sévéa)
 Didier LADANE (InVivo Retail)
 Dominique LAUREAU (Les Fermes de Gally)
 Alexandre MAILLARD (InVivo Retail)
 Emmanuelle MARVIE (Sévéa)
 Gilles MOLLARD, Vice-président (Truffaut)
 François NEGRE, Trésorier (Truffaut)

Merci à Philippe ALLARD (Nalod's), Marc BOLZE (InVivo Retail), Jacques DUPERRON (Jardin Fleuri), Olivier DUVAL (Jardiland), Philippe PUIG (Delbard) et Claude ROUSSEAU (Ma Campagne) qui ont quitté le Conseil d'Administration en 2020.

Bureau

Les membres du Bureau (**en gras ci-dessus**) veillent à la bonne exécution des décisions du Conseil d'Administration et font le lien avec le Délégué Général.

Les commissions paritaires

Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) :

Elle remplit les missions de négociation et d'interprétation de la convention et des accords collectifs dévolus à la branche professionnelle de la jardinerie et graineterie. Elle se réunit aussi afin de réaliser les négociations périodiques obligatoires de branche, comme la négociation annuelle obligatoire sur les salaires, négociée tous les ans.

Merci à Valérie COTRO (Botanic), Séverine DELEBARRE (InVivo Retail), Sabine DUCROCQ (Jardinerie d'Hesdigneul), Sarah MARIE (Truffaut), Etienne MOUCHEL (Sévéa), Frédéric OGLIETTI (Truffaut), Mathilde SCHALLER (Botanic), Suzanne TRIFFAULT (InVivo Retail).

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation (CPNE-FP) :

Elle a pour principale mission d'examiner la situation et l'évolution de l'emploi, afin de définir la politique de formation mise en œuvre par l'opérateur de compétence de la branche l'Opcommerce.

Merci à Sabrina BOUC (InVivo Retail), Christophe MACALOU (InVivo Retail), Juliette MARTOIA (Botanic), Christelle MAUGIS (Truffaut), Pascale MENDY (Sévéa).

Les groupes de travail

Comité Opérationnel Végétal :

Les adhérents y mettent en commun les problématiques rencontrées dans les sièges sociaux et en magasins, en lien avec le végétal. La Fédération effectue par la suite des démarches afin de répondre à ces problématiques.

Merci à Patrick ABADIE (Truffaut), Florence FOUCHER (InVivo Retail), Stéphane FRISSON (InVivo Retail), Sébastien GAY puis Claire-Lise BOUCHARD (Botanic), Xavier MURAT (Sévéa).

Comité Opérationnel Animal :

Les adhérents travaillent sur la mise en place d'un label en animalerie pour promouvoir la qualité des compétences des collaborateurs dans le soin apporté aux animaux et qui assure leur bien-être.

Merci à Céline DELLA-TORRE (Sévéa), Richard DEMANGE (Ma Jardinerie), Jacques DUPERRON (Jardin Fleuri), Nathalie HIBAL-FARAON (Truffaut), Alban FAVENNEC (Jardinerie Favennec), Loïc FORESTIER (Botanic), Olivier KENAIP (InVivo Retail), Stéphane LE TELLIER (InVivo Retail), Emmanuelle MARVIE (Sévéa), Patrick ROUMAT (Côté Nature).

Comité Opérationnel Développement Durable :

De nombreux sujets d'actualités autour du développement durable sont abordés, notamment **la loi anti-gaspillage et la création d'une filière REP, le recyclage des pots horticoles, le décret tertiaire sur l'énergie...**

Merci à Stéphane D'HALLUIN (Botanic), Romain DREAN puis Bérangère GAY et Gilles CAILLEAU (Sévéa), Florence FOUCHER (InVivo Retail), et Sophie LESUEUR (Truffaut).

Comité Opérationnel Communication :

Il a pour mission de définir et de déployer la **communication de la Fédération** en cohérence et en appui de la communication des adhérents.

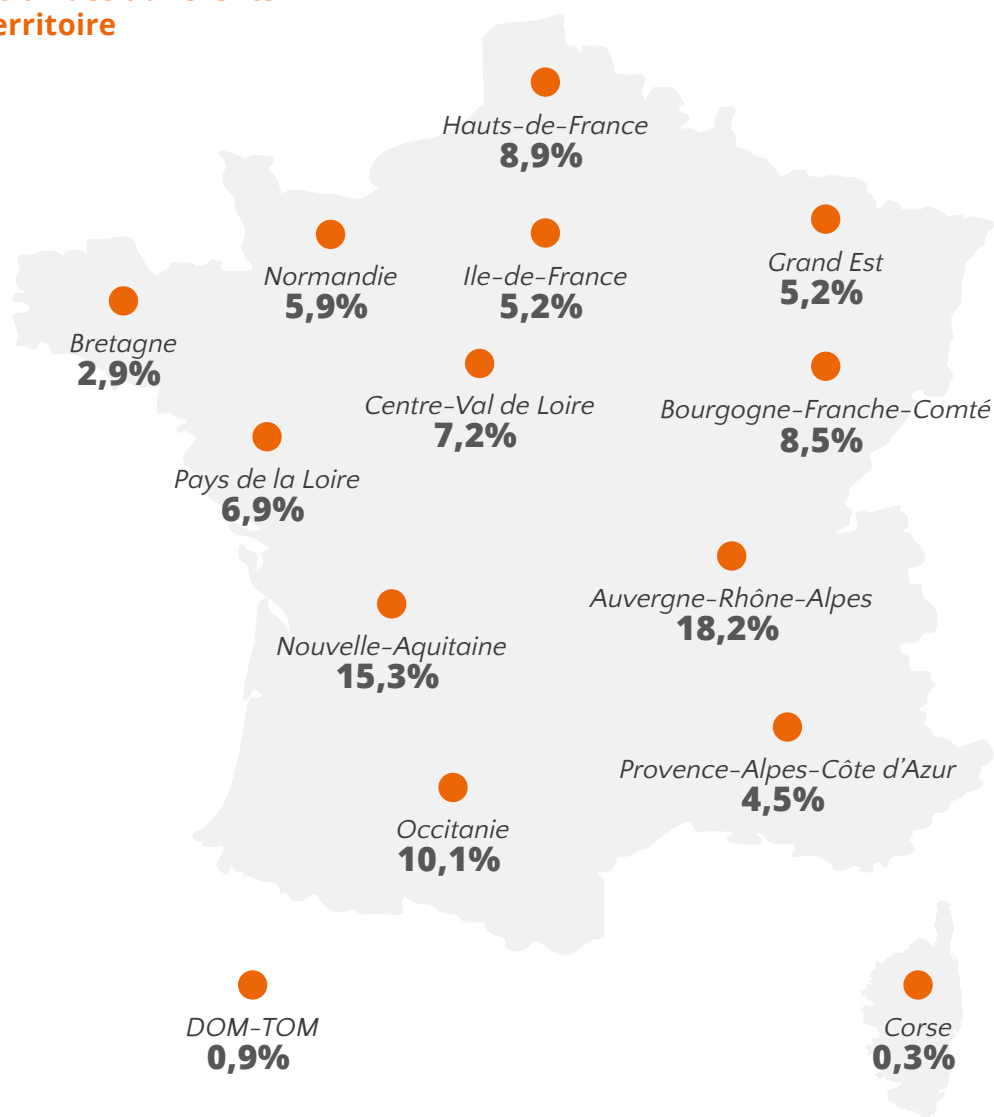
Merci à Géraldine BORNES (Gamm Vert), Laurence FRANÇOIS (Sévéa), Amélie JEUDY (Truffaut), Catherine JOUSSE (Truffaut), Florence VALCKE (Botanic).

Les instances de la Fédération en quelques chiffres en 2020 :



Des adhérents variés et représentatifs du secteur

Répartition des adhérents sur le territoire



1 600
points de vente
adhérents

7
enseignes

88
jardineries
indépendantes

Chiffres 2020 du secteur

« Grâce au professionnalisme de nos collaborateurs, aux actions d'influence de la Fédération et aux Français qui ont retrouvé ou découvert le plaisir du végétal, le secteur a pu sortir la tête de l'eau en 2020. Cependant, ces résultats ne doivent pas faire oublier les difficultés que traverse notre filière, notamment dans le végétal et la menace d'un nouveau confinement à l'aube du printemps 2021 »



Benjamin DÉJARDIN,
Président des Jardineries et Animaleries de France

Face à la crise sanitaire de la Covid-19, les jardineries et animaleries ont rattrapé le retard du printemps

Alors que l'épidémie s'éternise sur le début 2021, la Fédération des Jardineries et Animaleries de France dresse le bilan du secteur en 2020. Dans cette année hors norme et chaotique, les professionnels de la jardinerie ont rattrapé le retard dû aux deux confinements et clôturent en hausse de 1,1%.

Malgré la pandémie et les deux confinements à des périodes stratégiques (au printemps et pendant la préparation des fêtes de fin d'année), les jardineries ont pu rattraper leur retard et sortir la tête de l'eau avec des ventes en progression de 1,1%. Le secteur avait connu une chute de l'activité aussi brutale qu'inédite pendant le premier confinement (-62 % en mars et -39 % en avril), due à la fermeture totale puis partielle des magasins au plus haut de leur saison. Les mois suivants ont affiché un beau dynamisme, poussé par une consommation en plein boom et des Français en quête de nature et de vert, convaincus des bienfaits du végétal sur leur vie.

Alors qu'habituellement les ventes se calment au cours de l'été, les Français ont maintenu leurs achats à des niveaux élevés jusqu'à l'automne, ce qui a permis de rattraper le retard du printemps et d'afficher une hausse en cumul de 0,6%. Dynamisme coupé dans son élan par le deuxième confinement de novembre qui a eu lieu au deuxième temps fort de l'année, en pleine préparation des achats de Noël (-10,9%). Pénalisé par la fermeture au public d'une partie des magasins, l'univers de la maison s'est violemment contracté à une période où il représente traditionnellement plus de 30% des ventes des jardineries.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES JARDINERIES À PÉRIMÈTRE COMPARABLE

	1 ^{er} semestre 2020/ 2019	2 ^e semestre 2020/ 2019	CA annuel 2020/ 2019
Jardin	- 6,7 %	+ 18,9 %	+ 2,2 %
Maison	- 13,1 %	+ 5 %	- 1,3 %
Animalerie	- 7,2 %	+ 5,2 %	- 1 %
Ensemble Marché	- 7,2 %	+ 12,5 %	+ 1,1 %

Le dialogue social

Rôle de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI)

En tant que syndicat patronal, la Fédération organise et assure le secrétariat de la CPPNI de la branche jardinerie et graineterie. La commission est composée paritairement des représentants des organisations syndicales et des représentants des employeurs au sein de la branche. Elle a deux missions principales : négocier et interpréter.

D'une part, la CPPNI négocie les dispositions de la convention collective, mais aussi des avenants et accords à ladite convention. Ces textes, après extension par arrêtés ministériels, sont applicables à l'ensemble des entreprises de la branche, et pas seulement aux adhérents de la Fédération.

D'autre part, avec sa mission d'interprétation, la commission peut rendre un avis à la demande d'une juridiction sur l'interprétation d'une convention ou d'un accord collectif, conformément aux dispositions légales et réglementaires. De plus, si des divergences dans une entreprise font surface sur l'interprétation d'une clause de la convention ou de l'un de ses accords ou avenants, une demande à ce sujet peut être portée devant la CPPNI pour statuer sur la question.

Enfin, les entreprises ont l'obligation de transmettre à la CPPNI leurs accords d'entreprise relatifs à la durée du travail, au travail à temps partiel et intermittent et aux congés.

Accord temporaire relatif à l'aménagement du temps de travail

La Commission Paritaire a négocié en visioconférence (une première !) un accord ayant pour finalité de définir les conditions de reprise d'activité des entreprises de jardinerie et graineteries, à la suite des décisions de fermeture de ces entreprises découlant du décret du 15/3/2020. Plus particulièrement cet accord permet, sur le plan organisationnel, d'adapter les aspects quantitatifs et qualitatifs en matière de durée et d'aménagement du temps de travail à la reprise progressive d'activité, ceci dans un cadre sécurisé de protection de la santé des salariés concernés. L'accord a été signé par les organisations syndicales suivantes : FG-TA-FO, CFDT et CFE-CGC en date du 5 mai 2021.

Toilettage de la Convention Collective

La révision de la convention collective est le fruit d'un accord avec les partenaires sociaux car de nombreux textes de la convention collective sont tombés en désuétude. Ce constat est lié d'une part, à la recodification du Code du travail en 2008 et d'autre part, aux nombreuses réformes qui ont conduit à rendre obsolètes certaines dispositions de la convention collective. Les objectifs sont d'actualiser les articles de la convention collective au regard des dispositions légales en vigueur et de donner une plus grande lisibilité du texte et une facilité d'application par les entreprises.

La CPPNI continue de travailler sur cette mise à jour de la convention collective en collaboration avec la Fédération.

Cette année, de nombreux titres ont été retravaillés une nouvelle fois en séance, suite à de nouvelles remarques de la part des syndicats de salariés.

Une fois entièrement « toilettée », la convention sera transmise à la Direction Générale du Travail (DGT, Ministère du travail) pour extension.

La Fédération est représentative de la branche des jardineries et graineteries :

La représentativité permet d'accorder une légitimité à la Fédération auprès du Ministère du Travail. Elle a été élaborée afin de permettre à des organisations professionnelles de signer des accords susceptibles d'extension, c'est-à-dire engageant l'ensemble des employeurs ou l'ensemble des salariés compris dans le champ d'application de l'accord.

En outre, la représentativité constitue une forme de reconnaissance vis-à-vis de la profession, mais aussi à l'égard de l'Administration : elle confère une autorité pour peser sur

10 réunions
en 2020

les décisions publiques. De plus, l'Administration utilise la représentativité comme un critère de sélection des organisations professionnelles d'employeurs appelées à participer au dialogue social. Elle vérifie la représentativité des organisations professionnelles tous les 4 ans. A cet effet, la Fédération a réalisé et envoyé son dossier de représentativité auprès du Ministère du Travail début 2021 afin de maintenir sa position d'unique instance professionnelle représentant les entreprises de la branche.



La parole aux adhérents



« La CPPNI exerce son action au travers de plusieurs leviers : la négociation des accords et avenants à la convention collective nationale, le recensement des accords collectifs d'entreprise, l'établissement de rapports annuels, et enfin, l'émission d'avis relatifs à l'interprétation de la convention collective nationale ou d'accords collectifs. En plus du « toilettage » de notre convention collective, il est prévu de commencer à travailler sur une ouverture des négociations portant sur la mise en place d'un régime frais de santé et ainsi trouver une solution d'assurance pour les entreprises de la branche ; une étude sera menée concernant la grille de classification pour l'ajuster aux évolutions des métiers des jardineries et animaleries. Enfin, il est prévu de mettre à jour notre accord formation du 25 septembre 2015 relatif à la formation professionnelle et l'accord de participation sur l'épargne salariale du 27 janvier 2010. »

Séverine DELEBARRE,
Présidente de la CPPNI et
de la commission employeurs

Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires :

Une négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires débute toujours par une présentation du rapport de branche. Cette année, celle-ci a été effectuée par l'organisme de compétence de la branche, l'Opcommerce. Les parties prenantes se sont mises d'accord sur les points suivants :

- Une augmentation de 1% linéaire sur toute la grille des salaires en rattrapant les 1ers coefficients au SMIC,
- 50% pour la majoration du dimanche,
- Un accord sur une ouverture prochaine de négociations sur la santé,
- Concernant la grille de classification, les employeurs ont proposé qu'une étude soit menée pour l'ajuster aux évolutions des métiers des jardineries et animaleries.

L'accord sur les salaires a été signé par les syndicats suivants : la FGTA-FO, la CFDT et la CFE-CGC en date du 20 janvier 2021.

Une hotline juridique au service des adhérents :

Le pôle juridique de la Fédération a également pour rôle de répondre aux questions juridiques et sociales des adhérents.

Cette année, le pôle n'a pas manqué de répondre à toutes les questions liées à la crise sanitaire, mais aussi aux questions de droit social (heures supplémentaires/repos compensateur, précisions sur l'embauche en CDD/contrats professionnels/contrats saisonniers, arrêt maladie, régime social des indemnités de prévoyance, période d'essai, congés, indemnités de retraite, problématique du travail les jours fériés, procédure à suivre lors d'un abandon de poste, contrôles Urssaf relatifs aux heures d'équivalence...).

La Fédération répond aux adhérents par appel et/ou courriel pour les accompagner au mieux dans leur activité.

Notes sociales à destination des adhérents

Le pôle juridique a continué de rédiger des notes sociales régulières en les axant cette année sur toutes les problématiques sociales liées à la Covid-19.

6 notes sociales

Lobbying

Proposition de loi visant à lutter contre la maltraitance animale

Les députés ont commencé l'examen du texte en janvier 2021 à l'Assemblée Nationale. La stratégie initiale de la Fédération était d'être dans une démarche constructive avec les parties prenantes. Des contacts ont donc été pris avec le cabinet du Ministre de l'Agriculture en amont des discussions. Une note détaillée sur la vente de carnivores domestiques a également été envoyée aux services de la DGAL.

Cependant, malgré l'avis contraire du ministre Julien Denormandie, les députés ont adopté un amendement visant à interdire à partir de 2024 la vente de chiens, chats et animaux de compagnie en animalerie. Lors des débats, il n'était question que des chiens et chats alors qu'en réalité l'interdiction est beaucoup plus large. La Fédération a immédiatement enclenché un lobbying soutenu auprès de sénateurs pour s'assurer de leur soutien en vue de l'examen du texte au Sénat. Tout au long du premier semestre, un certain nombre de rendez-vous ont été effectués avec des sénateurs, dont la rapporteure et les administrateurs du Sénat. Pour le moment, le texte n'est toujours pas inscrit à l'ordre du jour du Sénat et pourrait ne pas être étudié avant les élections présidentielles et législatives de 2022.

En parallèle, la Fédération construit un plan de communication stratégique et de lobbying à mener jusqu'aux prochaines échéances électorales.

Projet de loi climat et résilience

Accompagnée de la Fédération des Magasins de Bricolage (FMB), la Fédération a rencontré Mme Cendra MOTIN, député 6^{ème} circonscription de l'Isère, rapporteure de l'article 13 sur la disponibilité des pièces détachées.

La Fédération a rappelé que la loi AGECE a introduit une disposition pour d'autres catégories de produits et la filière préconise d'intégrer ces nouvelles catégories (articles de jardinage motorisés) dans les mêmes conditions et de s'inspirer de l'indice de réparabilité pour la liste des pièces détachées et la durée de leur mise à disposition. La position de Mme MOTIN est de trouver une référence qui ne soit pas unique mais qui tienne compte de la durée de vie des produits concernés. Elle est entrée en discussion avec l'ADEME sur ce sujet.

L'objectif à rechercher est de ne pas entraver l'innovation car c'est grâce à cela que les produits deviendront plus vertueux (soit plus réparables, soit moins énergivores, plus léger...).

Par ailleurs, il faut noter que les pièces détachées, même entreposées dans les meilleures conditions possibles, se dégradent au fil des années. Il faut donc éviter de multiplier le nombre de pièces détachées à garder à disposition, afin d'éviter le stockage inutile de pièces finalement vouées à la destruction. Il est très difficile d'estimer leur durée de vie moyenne parce que leur usage peut être ponctuel, la durée de vie dépend de l'acheteur et de l'usage qui en est fait.

La disponibilité actuelle des pièces détachées est variable selon les metteurs sur le marché. Il faut noter que peu de fournisseurs informent sur cette disponibilité. La demande de réparation de la part des utilisateurs est variable et plus le produit est cher, plus la demande sera forte. Cependant, le plus souvent, le client a un besoin urgent et demandera le remplacement plutôt que la réparation. Qui plus est, en dessous de 100 euros, la demande est faible.

En général, ce sont les fournisseurs qui communiquent la liste des réparateurs agréés. Le distributeur suit ses recommandations, il peut se faire agréer par la marque si le distributeur possède un atelier de réparation (cas peu fréquent).

La Fédération souhaite créer un cadre légal pour rendre possible l'utilisation de ces pièces de rechange issues de l'économie circulaire car ce point concerne essentiellement les réparateurs plutôt que les distributeurs.







CHAPITRE

2



ACCOMPAGNER,
INFORMER,
CONSEILLER,
PROFESSIONNALISER



La parole aux adhérents



« Le COV est avant tout un lieu d'échanges sur des sujets d'actualité concernant la distribution de végétaux. Il permet notamment de partager des informations sur les évolutions réglementaires et les modalités de mise en œuvre.

La co-construction de solutions sur des problématiques communes génère efficacité et gain de temps pour chaque enseigne. Chacun peut bénéficier des retours d'expérience des uns et des autres.

Il permet également de se concerter sur les actions à engager au sein de la filière et en facilite de ce fait leur déploiement. Par exemple, nous avons pu échanger sur le déploiement du nouveau cadre réglementaire du passeport phytosanitaire européen et s'accorder sur les actions à mettre en œuvre au sein de la filière. Nous avons également discuté de la nouvelle loi santé et la manière de mettre à disposition l'information devant être délivrée aux acquéreurs de végétaux, ou bien encore comment contribuer aux travaux sur la construction d'une filière de recyclage des pots horticoles. »

Florence FOUCHER,
membre du Comité Opérationnel
Végétal des Jardineries et Animaleries
de France

Le végétal

Le Comité Opérationnel Végétal (COV) est le groupe de travail de la Fédération dans lequel les adhérents échangent sur leurs problématiques communes dans le domaine du végétal. Par la suite, la Fédération y répond en effectuant les démarches nécessaires.

6 réunions en 2020

Accompagnement sur les évolutions réglementaires

Passeport Phytosanitaire, liste des produits phytosanitaires de biocontrôle, organismes nuisibles du palmier, redevance pour la pollution diffusive, évolution du référentiel de certification des produits phytosanitaires en 2021, Xylella Fastidiosa, lutte contre le chancre coloré du platane, fiches sur le virus du fruit rugueux de la tomate brune (ToBRFV)... autant de sujets qui sont évoqués dans ce groupe de travail pour accompagner les adhérents sur l'évolution de la réglementation du végétal et des produits phytosanitaires.

Veilles sur les produits phytosanitaires

La Fédération édite deux veilles sur les produits phytosanitaires :

- **Veille Phyt'Ornement en Jardinerie** : en partenariat avec Fredon Île-de-France, la Fédération édite tous les mois un bulletin de veille de conseils phytosanitaires et environnementaux. Comment détecter le Cynips du châtaignier ou encore l'alterniose de la carotte ? A quoi ressemblent-ils, quels sont les symptômes et quelles sont les techniques de ges-



tion alternatives (notamment des solutions de biocontrôle)?
Voilà les objectifs et sujets de cette veille.

• **Synthèse réglementaire – Veille phyto** : Une synthèse réglementaire sur les produits phytosanitaires, matières fertilisantes et biocides est envoyée aux adhérents tous les deux mois, soit six veilles par an. Elle regroupe les textes réglementaires publiés au Journal Officiel Français et au Journal Officiel Européen.

17 veilles en 2020

Recrutement d'un chargé des affaires techniques et réglementaires

La Fédération a recruté en novembre 2020 un Chargé des Affaires Techniques et Réglementaires, Thomas Le Rudulier, afin d'accompagner et d'informer les adhérents sur les évolutions réglementaires, notamment liées au végétal, développement durable et animalerie.

Loi santé

Dans le cadre de la loi santé, un arrêté précise la liste des végétaux pouvant porter atteinte à la santé humaine et définit les informations préalables devant être délivrées aux acquéreurs de ces derniers. Lors d'un COV, il a été décidé de demander aux fournisseurs d'intégrer ces informations sur l'étiquetage des végétaux autant que possible. Néanmoins, il y a un certain nombre de cas où cette information ne peut être satisfaite par étiquetage. Un groupe de travail avec France AGRIMER et Val'hor a permis de proposer à l'Administration une affiche « alcool » qui reprend les informations en renvoyant vers un site et qui pourrait être mise à l'accueil ou en caisse. Cette dernière sera conçue par Val'hor et validée par les trois ministères puis disponible sur le site de l'interprofession. Il reste la question posée pour les pages internet et dans la cadre de cession ou appel d'offres sur les factures ou/et devis.

Variétés potagères du domaine public ou/et d'intérêt local

La Fédération a soutenu auprès de l'interprofession des semences Sémaé (anciennement GNIS) la création d'un fonds de soutien à la maintenance ou à l'inscription de ces variétés qui ont une valeur patrimoniale dont le marché est trop étroit pour couvrir les frais de maintenance. Cela permet de préserver, de maintenir et d'enrichir la diversité des variétés potagères proposées en y incluant des variétés locales.



Guide de bonnes pratiques en logistique de la filière

La Fédération a participé activement au groupe de travail mis en place par l'interprofession Val'hor afin d'améliorer la chaîne logistique. En effet, l'ensemble de la filière, du producteur au distributeur, est concerné par ce dossier. Il est important de travailler à définir des règles communes et harmonisées qui seront adoptées par l'ensemble des opérateurs. Un guide de bonnes pratiques a été publié à l'issue des travaux afin de servir de base de dialogue entre distributeurs et producteurs. Il propose une gestion de la relation « client-fournisseur » au travers des catégories suivantes :

- Le traitement d'une commande client,
- Le transport : livraison et réception,
- Les flux d'emballages,
- La facturation.



La parole aux adhérents



« La démarche de labellisation des animaleries de la Fédération vise à répondre aux attentes sociétales en matière de bien-être animal. Dans les animaleries labellisées, les consommateurs pourront bénéficier de bons conseils de la part de conseillers formés, sensibilisés et impliqués dans une démarche d'amélioration continue du bien-être animal. S'assurer du bon suivi de l'animal après l'achat et rassurer le futur propriétaire : c'est aussi créer la différence avec les autres acteurs du marché ! »

Loïc FORESTIER,
membre du Comité Opérationnel Animal des
Jardineries et Animaleries de France



L'animalerie

Les adhérents ont travaillé sur la mise en place d'un label Bien-Être des Animaux pour promouvoir la qualité des compétences des collaborateurs dans le soin apporté aux animaux et à l'assurance de leur bien-être.

4 réunions

en 2020

Label Bien-Être des Animaux

La Fédération a élaboré avec des professionnels de l'animalerie et des vétérinaires spécialisés une labellisation visant à assurer le bien-être des animaux proposés à la vente dans les animaleries labellisées. Son attribution est soumise à un audit conduit par un organisme indépendant, appelé Socotec.

Le bien-être animal est devenu en l'espace d'une décennie un enjeu de préoccupation majeur pour les Français. La démarche de labellisation de la Fédération répond aux attentes des propriétaires d'animaux et engage les animaleries labellisées dans une démarche de qualité et de responsabilité sociétale vis-à-vis des animaux domestiques.

Cette démarche de labellisation est le fruit d'un travail collectif de plus de trois années. Ce travail a porté principalement sur trois aspects : la définition des bonnes pratiques via l'élaboration du Guide de Bonnes Pratiques, la structuration de critères objectifs et fiables par un certificateur indépendant et la montée en compétences de tous les métiers des adhérents de la Fédération grâce à un programme de formation en ligne inédit et complémentaire des certifications officielles, appelé Certi'Animaux. En 2020, près de 600 animaliers ont validé la formation.

Les premiers audits ont commencé en décembre et une trentaine d'animaleries sont déjà labellisées.





La parole aux adhérents



« Nous avons défini une communication sur le label Bien-Être des Animaux développé par la Fédération pour mettre en avant la démarche qualité des animaleries, avec une déclinaison des outils de communication en magasin et en digital. »

Laurence FRANÇOIS,
membre du Comité Opérationnel
Communication des Jardinerie et
Animaleries de France

**« Le bien-être animal
est devenu en l'espace
d'une décennie un enjeu
de préoccupation majeur
pour les Français »**





La parole aux adhérents

« Ce groupe de travail récemment créé nous permet d'échanger sur nos problématiques communes en matière de réglementation liée au développement durable, comme la mise en place de la filière REP pour les articles de bricolage et de jardin ou encore la loi AGEC sur l'économie circulaire. Il permet également de développer des initiatives communes comme l'installation de bornes Rekupo pour collecter les déchets chimiques et de se tenir informés de projets développés au niveau de l'interprofession comme le recyclage des pots horticoles. »

Sophie LESUEUR,
membre du Comité Opérationnel
Développement Durable des Jardineries
et Animaleries de France

Le développement durable

2 réunions en 2020

Mise en place de bornes Rekupo dans les jardineries

La Fédération travaille avec EcoDDS, société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques.

En 2019, elle a lancé une opération pilote de mise à disposition de bornes Rekupo dans des jardineries pilotes. Les particuliers sont invités à déposer leurs déchets chimiques dans ces bornes afin qu'ils soient récupérés et traités.

Cette opération a été poursuivie en 2020 avec la 2^{ème} phase pilote : une nouvelle borne plus ergonomique et plus adaptée aux jardineries a été mise en place dans plus de 150 points de vente. Le dispositif REKUPPO rencontre un franc succès tant sur la praticité du dispositif que sur le respect des consignes de tri par les apporteurs de déchets chimiques.



Mise en place de la filière REP pour les articles de bricolage et de jardin

La Fédération a intensément pris part au groupe de travail préliminaire permettant de définir le périmètre de cette nouvelle filière, travail toujours en cours actuellement. La Fédération œuvre de concert avec les Fédérations du Bricolage et des Industriels du Nouvel Habitat pour définir le périmètre de la REP ainsi que les éléments qui seront collectés par les magasins ou par les déchetteries. La Fédération participe aux recherches permettant de calculer le montant des écocontributions.

Pot horticole

La Fédération a été moteur pour faire avancer les travaux sur ce sujet au sein de l'interprofession. Un groupe de travail constitué de la distribution, des grossistes et de la production a élaboré les scénarios quant à la prise en charge des pots par des éco organismes pour les pots ménagers et professionnels. La Fédération est intervenue dans le groupe de travail pour rappeler l'urgence et l'importance de ces travaux.

Communication aux adhérents

Newsletter et flash infos

Une newsletter est envoyée régulièrement aux adhérents afin de les tenir informés des différents sujets : réglementation, social, formation...

En parallèle de ces envois, des flash infos dédiés uniquement à un sujet en particulier ont été également envoyés aux adhérents.

• 10 newsletters (+66%) / 28 flash infos (+154%)

Notes d'informations thématiques

Les adhérents reçoivent régulièrement des notes d'informations sur des sujets variés comme la réglementation et la commercialisation des végétaux, l'animalerie, le social, la formation, ou encore la fiscalité.

• 68 notes d'informations (+66%)

Statistiques

En partenariat avec Les Echos Etudes, un panel statistique mensuel est édité par la Fédération sur les chiffres du mois, par catégorie de produit (pépinière, fleuristerie, produits pour jardin, décoration extérieure, alimentation, animalerie...). En 2020, la Fédération a créé une nouvelle maquette plus attractive et plus lisible pour les adhérents.

• 12 bulletins statistiques







CHAPITRE

3



FORMER,
INNOVER,
PROMOUVOIR
VALORISER



La parole aux adhérents



« Former les collaborateurs est la priorité de la CPNE-FP pour accompagner le changement. Pourquoi ? Se former, c'est sécuriser son parcours professionnel, assurer son développement personnel, cultiver la confiance en soi, stimuler ses compétences pour faire face à l'évolution constante du marché, de l'environnement économique et sociétal.

La formation est un atout pour les salariés et pour les entreprises. Des collaborateurs formés sont des collaborateurs épanouis, motivés et performants avec en perspective des évolutions de carrière stimulantes.

Former ses salariés, c'est gagné en compétitivité. Un salarié en capacité de répondre aux enjeux économiques se révèle un atout pour la croissance de l'entreprise. »

Christelle DEMAY,
membre de la commission employeur
formation des Jardineries et Animaleries
de France

Former

Rôle de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNE-FP)

En tant que syndicat patronal, la Fédération organise la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNE-FP). Elle est composée des représentants des syndicats de salariés, mais aussi des représentants des employeurs. Elle a pour mission de promouvoir la formation professionnelle dans la branche professionnelle à laquelle elle est rattachée en liaison avec l'évolution de l'emploi et des compétences. Elle a une attribution générale de promotion de la politique de formation dans son champ de compétence professionnel. L'opérateur de compétences de la branche est l'Opcommerce.

7 réunions en 2020

Nouvelle plateforme de formation en ligne de la Fédération

En 2020, la plateforme de formation en ligne de la Fédération évolue. Avec une navigation plus fluide et un design plus attractif, la plateforme a été repensée de manière à améliorer l'expérience des apprenants et faciliter l'accès aux formations des adhérents.



Nouveau Site Internet de l'Observatoire National des Métiers de la Jardinerie

Le passage d'OCAPIAT (anciennement FAFSEA) à l'Opcommerce en 2019, comme opérateur de compétence de la branche des jardineries et graineteries, a rendu possible la refonte de l'Observatoire National des Métiers de la Jardinerie.

Développé par l'Observatoire prospectif du Commerce et la Fédération, le site Internet se veut clair, attractif et simple d'utilisation pour les jeunes et personnes en recherche de formation et d'emploi. Il présente les différentes fiches métiers, les formations associées, les compétences à avoir ou/et à développer, les perspectives d'évolution, les rémunérations salariales... Il met en avant également les actualités du secteur et les chiffres clefs.

Projet EDEC Eco-prospective commerce 2020-2022

Dans le cadre du plan d'investissement des compétences (PIC) lancé par le Ministère du travail, l'Opcommerce a réuni 19 branches pour le projet EDEC Eco-prospective commerce 2020-2022.

Cet EDEC est centré sur la transition écologique dont le 1er axe se décline en quatre projets distincts :

- **étude** sur les impacts de la transition écologique sur les emplois et compétences du commerce à moyen terme,
- **ingénierie** de formation et pédagogie sur les compétences liées à la transition écologique,
- **diagnostic et accompagnement** des entreprises à l'enjeu de la transition écologique,
- **transfert de compétences** pour l'accélération de la transition écologique dans le commerce.

Le deuxième axe de l'EDEC porte sur une démarche d'anticipation des métiers et des compétences. A travers la création d'un portail agréant les données disponibles, il s'agit d'accompagner les branches professionnelles du commerce dans la transformation digitale des outils mis à leur disposition pour alimenter leurs travaux de prospective en matière d'évolution des emplois et des compétences.

La branche de la jardinerie participe activement aux travaux relatifs à ce projet.





Prélèvements MSA (sécurité sociale agricole)

La Fédération s'est chargée de la problématique de la MSA qui poursuivait ses prélèvements de contributions Formation à l'instar de l'Opcommerce. Cela impactait un grand nombre d'entreprises depuis le 1er avril 2019 (date de changement d'opérateur de compétences) et avait pour conséquence une baisse importante de la collecte et donc des financements des formations des entreprises et de leurs salariés.

Les partenaires sociaux ont décidé de rappeler les faits par courrier recommandé dans un courrier adressé à la présidence de l'OCAPIAT/FAFSEA et de demander un rendez-vous en urgence à la DGEFP (Direction Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle) afin de trouver une issue pour suspendre et rembourser les prélèvements de la MSA pour le compte d'OCAPIAT/FAFSEA sur 2019 et 2020.

La DGEFP a répondu au courrier de la Branche en proposant à la Fédération en date du 18 juin 2020, afin de trouver une solution aux prélèvements de la contribution formation par la MSA.

En janvier 2021, l'Opcommerce a reçu un courrier de la MSA précisant comment un adhérent pouvait se faire rembourser et surtout comment il pouvait faire pour ne plus être prélevé. Ce courrier a été directement transmis à l'ensemble des adhérents.

Section Paritaire Professionnelle

Chaque année, cette section paritaire valide les différents budgets alloués à la formation de la branche en partenariat avec l'opérateur de compétences l'Opcommerce (alternance, contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage, Compte Professionnel de Formation...). Au cours de 2020, elle s'est réunie 7 fois.

Budget pour la certification Management et Administration des Entreprises

La branche de la jardinerie a été saisie par France Compétence (organisme qui assure le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage) d'un nouveau coût contrat à déterminer pour la certification Management et Administration des entreprises, décidé à 7500 € par la commission paritaire.

La Branche a ensuite décidé des coûts suivants :

- Niveau 3 (CAP,...) : 5000 €
- Niveau 4 (BAC,...) : 6000 €
- Niveau 5 (BTS, DUT,...) : 6500 €
- Niveau 6 (Licence,...) : 7200 €
- Niveau 7 (Master, Bac +5,...) : 8700 €

Accueil du renouvellement du Certiphyto

Toute personne qui manipule, applique, conseille ou met en vente des produits phytosanitaires doit être en possession d'un Certiphyto spécifique à son activité. En partenariat avec l'ESA d'Angers (Ecole Supérieure d'Agriculture), la Fédération accueille dans ses locaux l'examen du renouvellement de la formation Certiphyto quatre fois par an.



Communication au grand public



La parole aux adhérents



« En 2020, le Comité Opérationnel Communication a travaillé sur le changement d'identité de la Fédération afin d'être plus en cohérence avec la réalité du secteur et des adhérents, avec notamment l'intégration de l'animalerie dans les discours : elle a changé de nom pour devenir Les Jardineries et Animaleries de France. Nous avons également travaillé sur la refonte du site Internet public pour qu'il soit plus fluide et plus attractif. »

Laurence FRANÇOIS,
membre du Comité Opérationnel
Communication des Jardineries et
Animaleries de France

Nouveau site Internet de la Fédération

Dans le cadre de son nouveau positionnement et de la refonte de son identité, la Fédération a dévoilé son nouveau site Internet. Avec une navigation plus fluide et un design plus attractif, le site a été repensé de manière à améliorer l'information des visiteurs et leur faciliter l'ensemble des documents.

4 rubriques principales sont mises en avant :

- **La Fédération** : les missions et la raison d'être, les instances, les adhérents et l'équipe
- **Rejoindre la Fédération** : pourquoi adhérer à la Fédération et comment faire
- **Professions** : les métiers et formations pour travailler en jardinerie et animalerie ainsi que des témoignages de salariés, et des outils développés par la Fédération
- **Actualités & Publications** : les dernières actualités du secteur et de la Fédération, ainsi que des publications (fiches, guides, statistiques...) avec un système de mots clefs qui rend la recherche plus ergonomique.

Ce nouveau site Internet, à destination des adhérents mais plus largement des jardineries et animaleries, des partenaires institutionnels et des jeunes et personnes en recherche de formation et d'emploi, se veut plus clair et simple d'utilisation.

En parallèle, l'extranet réservé aux adhérents sera également mis aux nouvelles couleurs de la Fédération en 2021.



Presse

Les relations presse sont un outil important de promotion des jardineries et animaleries. A destination des professionnels et du grand public, elles véhiculent un message positif sur le secteur, les formations, les savoir-faire et les métiers.

En 2020, la Fédération a écrit 14 communiqués de presse, qui ont été relayés dans les différents médias professionnels du jardin et de l'animalerie, mais également dans des médias grand public comme *Le Monde*, *FranceInfo*, *Ouest France*, *L'Est Républicain*, *Le Journal du Dimanche*, *France Bleu*, *RTL*.

Réseaux Sociaux



En 2020, les réseaux sociaux de la Fédération ont pris de l'ampleur :

- Facebook : 567 abonnés (+283%) et 92 publications
- LinkedIn : 1586 abonnés (+806%) et 51 publications
- Twitter : 1026 abonnés (+18%) et 86 publications



Présence sur le stand de l'interprofession Val'hor au Salon International de l'Agriculture 2020

La Fédération a participé au Salon International de l'Agriculture sur le stand de l'interprofession Val'hor. Elle a présenté aux visiteurs, d'une façon ludique, le métier de conseiller en jardinerie grâce à la réalité virtuelle via un film réalisé en 360 en jardinerie.



Partenaire du Concours National des Jardins Potagers 2020

Créé en 2001, le Concours National des Jardins Potagers (CNJP) récompense des potagers remarquables au niveau de la diversité des espèces et des variétés cultivées, des pratiques de jardinage et de l'esthétisme du jardin. Il est organisé conjointement par la section potager de la SNHF, l'Association Jardinot, Sémaé (anciennement GNIS) et depuis cette année par la FNJFC. La Fédération était partenaire de cet événement.

Partenaire officiel des Graines d'Or 2020

La 35^{ème} édition des Graines d'Or, cérémonie organisée par Média & Jardin - Groupe J, éditeur des journaux Jardinerie, Animal Distribution et de La Lettre du Végétal, pour mettre en lumière « les talents de la distribution » a eu lieu pour la première fois en visioconférence le 1er décembre 2020. La Fédération était partenaire de ce rendez-vous annuel des univers jardin et animal et a dévoilé les lauréats et le gagnant parmi les jardinerie indépendantes préférées des Français. Lors de cet événement, la Fédération a dévoilé sa raison d'être en vidéo à plus de 400 professionnels du marché. Elle a également décerné le prix catégorie Enseigne Jardin – Circuit jardinerie indépendantes à la Jardinerie Tarnaise, adhérent de longue date de la Fédération.



La Fédération et son écosystème

L'équipe des Jardineries et Animaleries de France est constituée de quatre salariés permanents et de deux consultants experts sur les sujets techniques :



Etienne BODIN
Délégué Général
ebodin@jardineries-animaleries.org



Lauriane LE BRAZIDEC
Chargée de Communication
et Relations Adhérents
llebrazidec@jardineries-animaleries.org



Thomas LE RUDULIER
Chargé des Affaires Techniques
et Réglementaires
tlerudulier@jardineries-animaleries.org



Valène SUISSA
Chargée des Affaires Sociales
vsuissa@jardineries-animaleries.org



Christian de LUZY
Expert Protection des Plantes
cdeluzy@jardineries-animaleries.org



François PAULY
Expert Jardin
fpaully@jardineries-animaleries.org

Mandats

Astredhor - Institut technique de l'horticulture

Institut technique de l'interprofession Val'hor, il conçoit et met en œuvre des programmes de recherche et d'innovation au service des professionnels du végétal.

La Fédération siège à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

CdCF - Conseil du Commerce de France

Association qui regroupe une trentaine de fédérations professionnelles, elle représente le commerce dans toute sa diversité et rassemble aussi bien les commerces indépendants ou franchisés, que le commerce associé ou la grande distribution intégrée, de tous secteurs. La Fédération siège au Conseil d'Administration.

CNVVF - Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Le CNVVF est l'organisme en charge du concours pour le label « Villes et Villages Fleuris ».

La Fédération siège au Conseil d'Administration.

CTPS - Comité Technique Permanent pour la Sélection des plantes cultivées

Sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le CTPS est l'instance de consultation de l'ensemble des parties prenantes de la filière semences et plants (y compris d'arbres forestiers et fruitiers). Il est chargé de la gestion du catalogue officiel des espèces et variétés.

La Fédération y représente les utilisateurs de produits des récoltes obtenues à partir des semences ou plants.

DGER (Direction générale de l'enseignement et de la recherche) - Ministère de l'Agriculture

Elle met en œuvre la politique en matière d'enseignement agricole et de formation continue et participe à la définition et à l'animation de la politique en matière de recherche agronomique, biotechnologique et vétérinaire. La DGER définit et anime la politique de recherche, d'innovation et de développements dans le champ de compétences du ministère.

La Fédération participe à la Commission professionnelle consultative des métiers de l'agriculture, de la transformation, des services et de l'aménagement des espaces.

DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques) - Ministère de la transition écologique et solidaire

Elle a pour mission d'identifier et quantifier l'ensemble des risques pour mener les politiques de prévention adaptées.

La Fédération participe à la formation de filière des déchets diffus spécifiques de la commission des filières de responsabilité élargie du producteur.

Excellence Végétale

Association qui regroupe les professionnels et amateurs engagés dans la recherche de qualité pour les produits issus de l'horticulture et de la pépinière, elle a pour but de gérer, défendre et promouvoir l'ensemble des signes officiels de qualité ainsi que de gérer les certifications concernant la filière de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

La Fédération siège au Conseil d'Administration.

FranceAgriMer - Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer

Etablissement de concertation et d'échanges entre les filières du secteur agricole et les pouvoirs publics, ses missions sont de favoriser la concertation au sein des filières agricoles, gérer les aides publiques nationales et communautaires et assurer une veille économique.

La Fédération participe au Conseil Spécialisé «productions végétales spéciales»

Sémaé - L'interprofession des semences et plants

Sémaé est l'organisation interprofessionnelle de la filière semences et plants et a pour mission le contrôle de la qualité et la certification des semences.

La Fédération participe aux instances suivantes : Comité permanent, Commission Communication, Commission Contrôle de l'application de la réglementation, Commission Plants de légume pour amateurs, Conseil de Section Semences Fourragères et à Gazon, Conseil de Section Potagères et Florales, Conseil de Section Plants de Pomme de Terre.

IGCA - International Garden Centre Association

L'IGCA est une association qui valorise le secteur de la jardinerie au niveau international.

La Fédération siège au Conseil d'Administration.

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Ministère en charge de la préparation et de la mise en œuvre de la politique dans les domaines du développement durable, de l'environnement et des technologies vertes, de la transition énergétique et de l'énergie, du climat, de la prévention des risques naturels et technologiques, de la sécurité industrielle, des transports et de leurs infrastructures, de l'équipement et de la mer.

La Fédération participe à la Commission nationale consultative pour la faune sauvage captive (formation d'étude de la faune sauvage captive).

OpCommerce - Opérateur de compétences du commerce

Opérateur de compétences de la branche des jardineries, il développe des projets et des partenariats avec des acteurs de l'emploi et de la formation. La Fédération siège au Conseil d'Administration.

Plante & Cité

Plante & Cité est un centre technique spécialisé dans les espaces verts et le paysage, qui assure le transfert des connaissances scientifiques vers les professionnels des espaces verts, entreprises et collectivités territoriales. La Fédération siège au Conseil d'Administration.

SNHF - Société Nationale pour l'Horticulture de France

Association qui réunit des jardiniers amoureux de la nature et respectueux de l'environnement et dont l'objectif est de diffuser la culture et les savoir-faire en jardinage et en horticulture, valoriser l'art des jardins, œuvrer pour la protection du patrimoine végétal et favoriser le maintien de la biodiversité. La Fédération siège au Conseil d'Administration.

Val'hor - Interprofession des professionnels du végétal

Ses missions sont de développer les marchés et pérenniser les entreprises, d'investir dans la recherche et de défendre les différentes familles qu'elle représente auprès des pouvoirs publics.

La Fédération participe aux instances suivantes : Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau, Commission finance et financement, Commission développement économique, Commission étude prospective et innovation, Commission communication et promotion, Copil «Mission : Végétal», Copil «Plante bleue», Copil «Plantes envahissantes», Copil «Pots horticoles».

Crédits photos : Istock.com : ©urbazon, ©filmstudio, ©skynesher, ©roibu, ©pixelfit, ©RyanLane / AdobeStock.com : ©leszekglasner, ©VAKSMANV



Jardineries
& Animaleries
de France

Les Jardineries et Animaleries de France

22, rue Esquirol 75013 Paris

01 44 24 96 97

jardineries-animaleries.org